

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1342

présenté par

Mme Luquet, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Leseul, M. Delautrette, Mme Jourdan, M. Hajjar, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Battistel, M. Potier, M. Garot, M. Di Filippo, M. Rodwell, Mme Klinkert, Mme Spillebout, Mme Félicie Gérard, Mme Lemoine, Mme Brulebois, M. Pellerin, M. Ledoux, M. Perrot, M. Ghomi et Mme Boyer

ARTICLE 11 NONIES

À la fin de la première phrase de cet article, supprimer les mots :

« sur toiture ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à développer l'ensemble des synergies qui peuvent exister entre désamiantage et produit d'énergie solaire, sans se limiter aux toits et aux panneaux photovoltaïques.

Cet amendement répond à une problématique soulevée notamment par ASCA.